

Lancement d'une offre volontaire de rachat des actions D2L Group au prix de 4,19 € par action, suivie d'une radiation des actions inscrites sur Euronext Access

Les sociétés D2L Holding et ELG Groupe signent un accord avec le Groupe Jobandtalent pour la cession de leur participation majoritaire au sein du capital de D2L Group, laquelle annonce le lancement d'une offre volontaire de rachat des actions D2L Group, suivie d'une radiation des actions inscrites sur Euronext Access

Libellé société : D2L Group, **Marché** : Euronext Access Paris, **ISIN** : FR0012336675, **Mnémonique** : MLGEL

Les sociétés D2L Holding¹ et ELG Groupe² annoncent la conclusion d'un protocole de cession sous conditions suspensives avec le Groupe Jobandtalent, par l'intermédiaire de sa filiale Jobandtalent France, en vue de lui céder leur participation majoritaire au sein du capital de D2L Group³, société dont les titres sont admis aux négociations sur Euronext Access (Paris), soit une participation globale de 99,93% du capital et des droits de vote de la société D2L Group (ci-après la « **Société** »).

La Transaction reste encore soumise à un certain nombre de conditions préalables ou suspensives. La conclusion des accords définitifs relatifs au transfert de bloc majoritaire pourra intervenir à l'issue de la réalisation desdites conditions préalables et suspensives, dans le courant du mois de juin 2021.

Parmi les conditions suspensives de la Transaction, il est prévu la radiation des actions D2L Group inscrites sur Euronext Access.

Aussi, D2L Group informe ses actionnaires du lancement, par les sociétés D2L Holding et ELG Groupe (actionnaires détenant une participation de 99,93% du capital et des droits de vote de D2L Group), dans le cadre des dispositions de l'article 5.2, 4) des Règles d'Euronext Access en date du 17 août 2020 (ci-après les « **Règles de Marché** »), d'une offre volontaire de rachat visant l'intégralité des 6 837 actions D2L Group que les sociétés D2L Holding et ELG Groupe ne détiennent pas à ce jour, soit 0,068% du capital et des droits de vote de D2L Group (ci-après l'« **Offre** »).

¹ La société D2L Group est contrôlée par Mr. Guilhem Dufaure de Lajarte à hauteur de 100 % du capital et des droits de vote.

² La société ELG Groupe est contrôlée par Mme Emilie Le Goff à hauteur de 100 % du capital et des droits de vote.

³ La société D2L Holding détient une participation de 60,97% du capital et des droits de la société D2L Group et ELG Groupe détient une participation de 38,96% du capital et des droits de vote de la société D2L Group, soit une participation globale de 99,93% du capital et des droits de vote.

Dans le cadre de l'Offre, D2L Holding et ELG Groupe s'engagent à offrir aux actionnaires minoritaires de D2L Group d'acquérir la totalité de leurs actions au prix de 4,19 euros par action, soit un prix correspondant à la moyenne des cours pondérée par les volumes des six derniers mois (« VWAP 6 mois »), lequel présente une prime de 0,50% par rapport au VWAP 3 mois, une prime 4,80% par rapport au derniers cours de 4,00 euros de l'action D2L Group (cotation à l'issue des négociations du 27 avril 2021) et une prime de 21% environ par rapport au prix estimé de 3,45 euros (prix de base provisoire, augmenté du complément de prix estimatif qui pourra potentiellement être perçu en 2023, sur la base des résultats du groupe D2L au titre de l'année 2022) devant être perçu par les sociétés D2L Holding et ELG Group.

L'Offre sera ouverte du 3 mai 2021 au 4 juin 2021 inclus (ci-après la « **Période d'Offre** »).

La cotation des actions D2L Group sur Euronext Access est suspendu à compter du 29 avril 2021 et pendant toute la durée de la Période d'Offre et jusqu'à la radiation des actions D2L Group de la négociation sur Euronext Access.

L'intermédiaire en charge de la centralisation de l'Offre est CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Les actionnaires souhaitant céder leurs actions D2L Group dans le cadre de l'Offre devront remettre à CACEIS Corporate Trust (ci-après « **CACEIS** ») ou à leur intermédiaire financier (banque, entreprise d'investissement, société de bourse, etc.) selon qu'ils détiennent leurs actions en compte nominatif, pur ou administré, un ordre irrévocable de vente, au plus tard le 4 juin 2021 à 16 heures, jour de clôture de l'Offre.

Le règlement des produits des ventes sera effectué à compter du 10 juin 2021.

Dans la mesure où les sociétés D2L Holding et ELG Groupe détiennent d'ores et déjà, ensemble, une participation supérieure à 90% du capital et des droits de vote de la société D2L Group, il sera demandé à l'issue de l'Offre à Euronext Paris, conformément à l'article 5.2, 4) des Règles de Marché, le retrait de la négociation des actions D2L Group inscrites sur Euronext Access Paris.

Les sociétés D2L Holding et ELG Groupe attirent l'attention des actionnaires de la société D2L Group sur l'absence de liquidité qui caractérisera les actions D2L Group en cas de radiation des actions de la négociation sur Euronext Access Paris.

Calendrier indicatif de l'Offre

29 avril 2021	- Publication de l'avis d'Euronext relatif au lancement de l'Offre
3 mai 2021	- Ouverture de l'Offre pour une durée de 25 jours de négociation
4 juin 2021	- Clôture de l'Offre
7 juin 2021	- Dépôt des titres apportés à l'Offre par les intermédiaires financiers à l'intermédiaire centralisateur (CACEIS)
8 juin 2021	- Communication du résultat de l'Offre par l'intermédiaire centralisateur (CACEIS) à Euronext Paris et à la Société - Communiqué de presse de la Société relatif aux résultats de l'Offre

	- - Publication de l'avis de résultat de l'Offre et de radiation par Euronext Paris
10 juin 2021	- Règlement par l'intermédiaire centralisateur (CACEIS) aux intermédiaires financiers des actions apportées à l'Offre
11 juin 2021	- Radiation des actions de la cote d'Euronext Access

La société D2L Group tient directement à la disposition de ses actionnaires, sans frais, le document d'information relatif à l'Offre, ses derniers états financiers, ainsi que le rapport d'évaluation effectué par le cabinet Arthaud & Associés, en qualité d'expert indépendant et justifiant le prix proposé. Le document d'information relatif à l'Offre et les derniers états financiers sont par ailleurs disponibles sur le site internet de la Société : <https://d2lgroup.com> / rubrique Bourse

Contacts :

D2L Group

842 Route de Neuville, Le Favrot
01390, Saint-André-de-Corcy

Fabien Deoune, Directeur Financier, Tél. +33 (0)4 81 76 25 00, bourse@d2lgroup.com – site internet : www.d2lgroup.com / rubrique Bourse

CACEIS Corporate Trust

Direction des Opérations – Service OST Marché Primaire
14 rue Rouget de Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux, Cedex 9

Pour les actionnaires inscrits au nominatif pur :

CT-Contact@caceis.com

Tél. : 01 57 78 34 44

Pour les intermédiaires financiers :

CT-service-ost@caceis.com

Tél. : 01 57 78 35 26

A propos de D2L Group

Créé en 2010, D2L Group est un acteur majeur du sourcing, de la formation et du détachement de compétences dans le secteur de la logistique. D2L Group est à la tête d'un ensemble d'une vingtaine de sociétés réparties principalement en France et en Belgique, intervenant dans les domaines du travail temporaire et de la gestion sous mandats de groupements d'employeurs.

A propos du Group Jobandtalent

Jobandtalent, fondée en 2009 par Felipe Navio et Juan Urdiales, est une plateforme de recrutement espagnole présente en Espagne, France, Royaume-Uni, Allemagne, Suède, Portugal, Mexique et Colombie.

Avertissements

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme une offre en vue de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays. Ce communiqué a été préparé et est publié à des fins d'information uniquement. La diffusion du présent communiqué peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession de ce communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. D2L Groupe, D2L Holding et ELG Groupe déclinent toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.